

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Date de la convocation: 10/12/2020

Membres en
exercice :

*L'an deux mille vingt et le seize décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : 13

Votants: 14

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Laurence
HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ

**CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CHATEL-CENSOIR A L'AMI DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL SUR LES ESPACES SENSIBLES LOCAUX - (D 2020 127)**

Selon les explications exposées en cours de séance par Michèle Mathieu, conseillère municipale, le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour déposer un dossier de candidature de la commune de Châtel-Censoir à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2020 lancé par le Conseil départemental de l'Yonne pour l'acquisition de sites « espaces naturels sensibles locaux » en vue de leur aménagement et leur ouverture au public (règlement adopté par la Commission Permanente en date du 5 juin 2020). La zone faisant l'objet de ce dossier d'AMI est située sur le périmètre de la Carte de France, la Cour du Roi, les Grands Rompis et les Grands Chasseney. Ce projet s'inscrit dans la démarche globale de qualification et de labellisation de la commune pour en développer son attractivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité que la commune de Châtel-Censoir dépose un dossier de candidature à l'AMI du Conseil départemental sur les espaces naturels sensibles (règlement adopté le 5 juin 2020).

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Oliver MAGUET



RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/12/2020 089-218900918-20201216-D_2020_127-DE